



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Exploitants agricoles : Vaucluse

Question écrite n° 64570

Texte de la question

M Jean-Michel Ferrand attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et du développement rural sur la crise agricole dans le département de Vaucluse. Cette crise résulte, en majeure partie, de la mevente de la plupart des produits ainsi que des diverses intempéries, dont bien évidemment les inondations catastrophiques du 22 septembre dernier. Il souligne que des crédits importants seront nécessaires pour aider les agriculteurs à affronter ce moment particulièrement difficile. S'il est vrai qu'un fonds d'allègement des charges financières a été institué, il demeure que son budget sera très insuffisant. Toutefois, il apparaît que les enveloppes de prêts bonifiés destinées aux investissements réalisés par les exploitants agricoles ne seront pas utilisées compte tenu de la conjoncture économique. C'est pourquoi il semblerait raisonnable de réaffecter une partie des enveloppes de ces prêts bonifiés pour faire face aux besoins conjoncturels des exploitants agricoles. Ces crédits pourraient être utilisés pour traiter les annuités des producteurs, soit sous forme d'une consolidation, soit sous forme d'un décalage du tableau de remboursement, en reportant l'annuité en fin de tableau. Il lui demande de bien vouloir donner suite à cette proposition, qui émane de nombreux agriculteurs en difficulté.

Texte de la réponse

Reponse. - Les difficultés financières que rencontrent les agriculteurs du département du Vaucluse ont retenu toute l'attention du Gouvernement. Ainsi, le Premier ministre a débloqué une enveloppe nationale de 400 MF de prêts bonifiés afin de réduire les délais d'attente des agriculteurs pour les prêts aux CUMA, les prêts spéciaux d'élevage et les prêts aux jeunes agriculteurs. Toutes les demandes déposées avant le 30 novembre par les agriculteurs ont ainsi pu être honorées et plus aucun dossier de prêts ne se trouvait en attente à cette date dans le département du Vaucluse. En outre, le Premier ministre a également décidé le 29 octobre 1992 de mettre en place 400 MF de prêts de consolidation d'une durée moyenne de trois ans, au taux de 8 p 100, en faveur des producteurs de fruits et légumes d'été. Cette mesure permettra d'alléger la trésorerie des exploitations spécialisées qui ne peuvent faire face à leurs échéances financières du fait de la crise du marché et des événements climatiques récents. Enfin, le Premier ministre a arrêté un dispositif d'aide à la réparation des dégâts en faveur de votre département, gravement touché par les inondations de septembre dernier. Ces mesures ont été annoncées dès le 13 novembre dernier. Elles visent à accélérer les procédures de délivrance des prêts calamités et d'indemnisation par le Fonds national de garantie des calamités agricoles.

Données clés

Auteur : [M. Ferrand Jean-Michel](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64570

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et développement rural

Ministère attributaire : agriculture et développement rural

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 1992, page 5354